

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Date, lieu et thème de la soixante-quinzième session de la Commission (2019)****Date, lieu et thème de la soixante-quinzième session de la Commission (2019)****Note du secrétariat\*\****Résumé*

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixante-quinzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2019, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

**I. Introduction**

1. La présente note contient des suggestions faites par le secrétariat à soumettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour examen à sa soixante-quatorzième session. La Commission est invitée à réfléchir à la date, au lieu et au thème de sa soixante-quinzième session, qui se tiendra en 2019, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

**II. Date et lieu**

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le Secrétaire général. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le Secrétaire exécutif en fixe ensuite la date et le lieu précis en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

\* E/ESCAP/74/L.1/Rev.1.

\*\* La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa 374<sup>e</sup> session, tenue le 23 janvier 2018, et à sa 375<sup>e</sup> session, tenue le 2 avril 2018.

### III. Thème

4. À sa 374<sup>e</sup> session, tenue le 23 janvier 2018, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission a examiné le thème proposé pour la soixante-quinzième session de la Commission, et à sa 375<sup>e</sup> session, tenue le 2 avril 2018, il a examiné dans leurs grandes lignes les questions qui seraient traitées au titre du thème proposé. La Commission est invitée à examiner le thème suivant proposé pour sa soixante-quinzième session : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

#### A. Introduction

5. Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a décidé de créer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2012. Ultérieurement, elle a présenté la structure et les modalités de fonctionnement du Forum dans sa résolution 67/290, et a élaboré des directives sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs du développement durable dans sa résolution 70/299.

6. À l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 70/299, l'Assemblée a décidé que le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 serait « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

7. Au paragraphe 6 de la résolution 70/299, l'Assemblée a également décidé que le Conseil économique et social veillerait à faire coïncider ses grands thèmes annuels avec les thèmes de la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social, à des fins de cohérence.

8. La déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, a salué le rôle important que les instances régionales et sous-régionales, notamment les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, pouvaient jouer en appui à la mise en œuvre du Programme 2030, et les a invitées à continuer de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau, notamment avec la participation des parties prenantes concernées, selon qu'il conviendrait.

9. Quant à la Commission, elle s'est félicitée, dans sa résolution 70/11 adoptée en 2014, de la première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et a décidé, dans sa résolution 72/6 de 2016, de mettre en œuvre les recommandations adoptées à la troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable concernant les modalités de ce dernier.

10. En 2017, la Commission a décidé, dans sa résolution 73/1, d'inclure le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable dans l'appareil subsidiaire de la Commission et a défini son mandat. Ce mandat précise que le Forum sera convoqué pour contribuer aux préparatifs régionaux au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit dans le cadre à la fois du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, et, chaque année, son thème et l'examen approfondi de l'ensemble des objectifs s'inscriront dans la ligne du thème du Forum politique de haut niveau. Il stipule également que « les années où le Forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale sous forme de sommet, ce qui est le cas tous les quatre ans, le Forum pourra se tenir parallèlement à la session de la Commission en avril/mai, et la Commission et le Forum partageront le même thème, selon qu'il convient ».

## B. Sujets couverts par l'étude thématique

11. L'étude thématique de la soixante-quatorzième session de la Commission (2018), « L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a examiné l'évolution des inégalités dans la région, en mettant l'accent sur les multiples défis du développement durable pour trois grands types d'inégalités : inégalité des résultats (écarts de revenu et de richesse) ; inégalité des chances (différence d'accès aux services de base et aux droits fondamentaux) ; et inégalité au niveau des répercussions (comment la dégradation de l'environnement et les catastrophes affectent différemment les groupes de population).

12. L'étude thématique de la soixante-quinzième session (2019), « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », reposera sur les conclusions de l'étude de 2018 et les étoffera, notamment par un examen plus approfondi de la cible 10.2 de l'objectif de développement durable n° 10 (« ...autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre »). Plusieurs groupes de personnes ont déjà été décrits dans l'étude thématique de 2018 comme étant les plus en retard. L'étude de 2019 présentera les inégalités du point de vue de ces groupes les plus marginalisés et étudiera les politiques et programmes nécessaires pour faciliter leur autonomisation et leur inclusion.

13. Cette approche axée sur la personne humaine établira la base de l'étude thématique de 2019, qui vise à couvrir les aspects suivants :

- Les moyens d'améliorer l'inclusion et l'égalité des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ruraux pauvres, dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable ;
- Les avantages (et le coût de l'inaction) et les moyens d'autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés et d'assurer leur inclusion et leur égalité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
- Les moyens d'améliorer l'inclusion et l'égalité des femmes ainsi que les avantages (et le coût de l'inaction) et les moyens d'autonomiser les femmes pour qu'elles puissent participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs du développement durable ;
- Les bonnes pratiques acquises dans toute la région et dans le monde entier grâce aux politiques et programmes qui ont effectivement permis de renforcer l'autonomisation et l'inclusion ;
- Les enseignements tirés des politiques suivies utiles pour assurer l'autonomisation des personnes et l'inclusion et l'égalité dans la région.

## IV. Études thématiques précédentes

14. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe à la présente note.

## Annexe

**Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission**

<i>Session<sup>a</sup></i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle : atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle : perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI <sup>e</sup> siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion

<i>Session</i> <sup>a</sup>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeure
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation pour le développement durable
73	2017	La coopération régionale en faveur de l'énergie durable
74	2018	L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030

<sup>a</sup> De la quarantième à la soixante-quatorzième session.